

DÉBAT PUBLIC
« La mer en débat »
Façade maritime Sud Atlantique

Compte-rendu intégral
Vendredi 8 décembre 2023

SALLE/ADRESSE :	Salle des Expositions - 13-15 avenue de Bordeaux , 33740 Arès
PARTICIPANTS :	64 participants dans la salle
DÉBUT > FIN :	18h32 à 21h57

Commission nationale du débat public (CNDP) :

Mme Julie DUMONT CNDP

Intervenants :

M. Hervé CAROFF	Directeur délégué adjoint au PNM
M. Xavier DE MONTAUDOUIN	Chercheur en écologie au laboratoire EPOC de Bordeaux
M. Matthieu CABAUSSEL	Directeur du comité régional de la conchyliculture
M. Claude PASCAL	Président association des plaisanciers – Bassin d’Arcachon
M. Xavier CHEVILLOT	Directeur de la Sepanso
M. Jacques REGAD	DREAL

Mme Julie DUMONT – CNDP

Bonsoir messieurs dames. Je vais vous inviter à prendre place. Nous allons tout d'abord essayer d'équilibrer un peu le nombre de personnes autour des tables. Il y a une table au fond où il n'y a qu'une seule personne. Il serait peut-être bien si quelques-uns d'entre vous pouvaient le rejoindre et ne pas le laisser seul. Soyons solidaires avec ce monsieur. Je vous souhaite la bienvenue. Je remercie infiniment la Mairie d'Arès de nous accueillir dans cette salle. Monsieur le Maire ou son adjointe viendra certainement nous faire un petit mot d'accueil, mais pour ne pas perdre de temps et parce que certains sont arrivés très tôt ce soir, nous allons commencer à l'heure.

Je vais me présenter. Je suis Julie DUMONT. Je suis garante de concertation pour la Commission nationale du débat public et déléguée régionale de la CNDP en Nouvelle-Aquitaine. Je vais replacer un tout petit peu le contexte, mais d'abord rappeler quelques petits éléments logistiques. Cette réunion va être intégralement filmée. Nous allons donc vous distribuer des petits formulaires de droit à l'image. Je vous remercie de les remplir. Nous les récupérerons en fin de réunion. Nous sommes ensemble ce soir pour deux temps de travail, un premier temps qui va consister à des petits ateliers par tables, d'où la disposition de cette salle et ensuite, nous aurons un entracte avec un buffet, un cocktail dînatoire qui sera servi. Il est caché pour l'instant pour ne pas vous perturber. Ensuite, nous aurons une table ronde qui viendra un petit peu éclairer. Nous faisons d'abord travailler les citoyens et ensuite, nous ferons parler quelques acteurs institutionnels que je remercie d'ailleurs pour avoir accepté cette invitation.

Avant toute chose, je vais replacer un petit peu le contexte dans lequel nous nous situons. J'imagine que vous n'êtes pas là par hasard et que vous le connaissez, mais je vais quand même rappeler quelques éléments indispensables à la compréhension de ce temps de travail. Nous sommes donc dans le cadre de la mer en débat, un grand débat public qui a lieu sur les quatre façades maritimes françaises métropolitaines en parallèle. Ce soir, nous sommes sur la première étape des escales qui se situent sur la façade sud-atlantique. Nous allons donc travailler comme ça. Nous allons faire quatre escales. Nous allons également faire des débats mobiles, c'est-à-dire que nous allons aller à la rencontre des citoyens dans les marchés et dans les galeries commerciales, pour essayer de toucher d'autres publics. Nous faisons également énormément d'interventions dans les lycées, de manière à toucher aussi la jeunesse qui est particulièrement concernée par le sujet de ce débat qui est, quelque part, si on le prend de manière globale, l'avenir de la mer et de l'océan, en ce qui concerne, en tout cas, l'avenir de la mer en France et son aménagement ou sa planification maritime, c'est-à-dire quelles activités sur quelles zones doivent être privilégiées.

C'est l'État et RTE qui ont saisi la CNDP en mars 2023 pour lui demander d'organiser ce débat public. La CNDP a accepté le principe d'organiser ce débat public. Nous sommes donc les organisateurs. La CNDP est une autorité administrative indépendante, ce qui veut dire une structure qui est effectivement une structure publique, mais qui est indépendante de l'État. Nous avons nos propres actions, nos manières de faire, une doctrine avec des principes d'indépendance, de neutralité et notre but ultime, c'est vraiment la participation du public sur des sujets qui concernent l'environnement. C'est inscrit dans la constitution, article 7. Nous sommes donc sur du droit constitutionnel et c'est ce droit que nous défendons.

Je ne suis pas seule pour organiser tout ça. Je vais demander peut-être aux membres de la commission particulière du débat public de me rejoindre. Je vais vous les présenter. C'est toujours mieux quand on voit les gens en chair et en os. Nous sommes six sur la façade sud-atlantique pour organiser tout ça. Ce soir, c'est moi qui anime. La prochaine fois, ce sera Georgette. Je vous présente donc Georgette PEJOUX, Isabelle BARTHE et Denis SALLES qui sont là ce soir. Il manque à l'appel Izène DEPINAY et notre ami Walter ACCHIARDI. Nous sommes six et tous issus de la société civile. Certains sont à la retraite, d'autres pas. Izène est intermittente du spectacle. Moi, je fais de la concertation et de l'animation. Denis était chercheur et maintenant, à la retraite. Isabelle a plein d'activités dans la participation des publics. Georgette est également retraitée et également commissaire enquêteur à ses heures perdues. Nous sommes, comme vous, des citoyens. Nous ne sommes pas des spécialistes de la mer, mais nous nous formons. Cela fait quatre mois que nous préparons ce débat. Il a commencé le 20 novembre et nous allons le poursuivre jusqu'au 26 avril.

Ce débat vise à répondre à la saisine de l'État. L'État nous saisit pour nous demander à nous tous, citoyens, de participer à ce débat en développant un certain nombre d'arguments, de manière à ce que l'État puisse décider ensuite de la localisation. On ne parlera pas que d'éoliennes dans ce débat public, mais notamment de l'implantation des zones propices à l'implantation des éoliennes en mer, puisque le président de la République a annoncé 45 gigawatts de puissance installée d'ici à 2050. Sur notre façade,

nous sommes entre 7 et 11 gigawatts installés d'ici à 2050. Pour vous donner un ordre d'idée, un giga, c'est environ 70 éoliennes. C'est le chiffre sur Oléron, mais il ne s'agit pas uniquement des zones consacrées à l'éolien, il s'agit aussi des zones sur lesquelles l'État va renforcer les protections de la faune et des milieux marins, ce que l'on appelle les zones de protection forte. Il va s'agir aussi de concilier les différents usages, puisque la mer n'est pas un espace vide, comme le sondage Ipsos que nous avons mené auprès des Français où nous avons une image très idyllique et très naturelle de l'océan, alors que nous aurions pu, au travers de toutes les études que nous avons menées pour préparer ce débat, voir qu'il y a effectivement multiples activités sur la mer, des activités sur un espace qui est finalement très contraint. Il faut donc concilier ces différents usages tout en développant les nouvelles activités. C'est sur tout ça que l'État saisit la CNDP pour organiser ce débat public. Ce sont tous ces sujets que nous allons aborder, mais également tous les sujets que vous aurez envie d'aborder, puisque le principe de la CNDP, c'est qu'il y a des saisines, mais nous allons surtout là où les publics ont envie d'aller. C'est pour cette raison que nous avons organisé ces débats et que nous vous rencontrons ce soir. Votre parole sera libre et vous pourrez le constater. À aucun moment, ni moi ni mes collègues n'influencerons vos propos. Notre but est de récolter tous vos avis pour les inscrire dans le compte-rendu du débat qui interviendra deux mois après la fin du débat et qui sera un compte-rendu fidèle à tout ce que vous aurez dit, qui développera tous les arguments que vous avez mis sur la table et qui donnera l'occasion à l'État, trois mois plus tard, de donner sa réponse et d'avancer sur les documents stratégiques de façade qui sont en révision actuellement.

Voilà pour le contexte un petit peu général. Pour ce débat, vous êtes là ce soir. Demain, nous avons une croisière sur le bassin d'Arcachon avec des médiateurs scientifiques de Terre & Océans qui vont nous faire la balade, nous expliquer un peu les choses et nous aurons, au retour, du débat. Demain soir, nous serons à 20h30 au cinéma La Dolce Vita d'Andernos pour voir le film « L'Océan vu du cœur » qui sera suivi d'un débat. Nous avons plein de rendez-vous sur la façade. Vous retrouvez toutes les informations sur le site Debatpublic.fr, « La mer en débat ». Vous allez sur la façade sud-atlantique et vous aurez tous les documents. Vous avez également la possibilité de participer en ligne puisqu'un débat public, c'est du présentiel et également de la participation numérique. Sur le site, vous avez la possibilité de déposer des avis et de poser des questions au maître d'ouvrage. Vous avez également la possibilité, dans l'atlas, de proposer des cartes. Tous les citoyens et les acteurs sont invités à proposer leurs propres cartes et dire « Nous estimons qu'il faut absolument mettre ça ou une zone de protection à tel endroit » et autres. Vous avez également un petit module quiz. Vous pouvez aussi donner votre avis ou réagir à des argumentations sur ce qui s'appelle « La mer en débat, faites l'expérience ». Je vous encourage vraiment à utiliser ce module parce que c'est vraiment très accessible, très ludique et les arguments s'implémentent au fur et à mesure. Si vous donnez vous-même un argument, il deviendra un argument qui sera soumis ensuite au public pour qu'il puisse dire s'il est d'accord ou non. Tout cela va être analysé et mis dans notre compte-rendu.

Enfin, « La mer en 3D ». C'est une sorte de panel. Nous recherchons au moins 100 volontaires sur la façade sud-atlantique pour participer, le 16 mars prochain, à une journée complète où vous allez être regroupés à Bordeaux, tandis que toutes les autres façades vont être groupées à Caen, Rennes, Brest, Marseille et hors façade à Lyon. C'est donc une sorte de panel géant où nous aurons 100 personnes par façades et des gens à Lyon qui sont plus terrestres. Tout le monde va réfléchir en même temps aux mêmes questions. Nous serons tous reliés en multiplex. Il y a de la technologie derrière. Tout cela va permettre de voir un petit peu aussi, en fonction des localisations géographiques, comment réagissent les gens aux différentes questions posées. Les panélistes sont indemnisés et leurs frais sont pris en charge. Vous avez la possibilité de poser vos candidatures. Vous avez, à l'entrée, des petites cartes de visite. Vous avez un petit flashcode qui vous permet de le faire. Sinon, vous trouvez toutes les informations sur le site internet de la Mer en débat.

Parmi nos principes, j'ai parlé d'indépendance et de neutralité. Nous sommes à votre service. Il y a surtout l'argumentation. Quelqu'un qui va dire « Je suis contre les éoliennes », c'est une chose. Par contre, ce qui va nous intéresser, c'est pourquoi. C'est vraiment l'argument que l'on collecte. Il faut donc l'avoir en tête pour participer et développer ces différents arguments. Le dernier principe qui est très important, c'est l'équivalence de parole. Que vous soyez citoyen, jeune ou moins jeune, élu, votre parole, pour nous, elle a le même poids. Ce n'est pas toujours bien vécu par certains, mais c'est comme ça à la CNDP. Nous ne faisons pas de classification. Les élus, s'ils le souhaitent, peuvent faire des cahiers d'acteurs. Les acteurs institutionnels peuvent faire des cahiers d'acteurs. Pour autant, les arguments développés par les uns ont la même valeur dans nos comptes-rendus.

Je vais proposer à Solenne MURET de la mairie d'Arès de nous dire un petit mot avant que l'on commence à rentrer dans « le dur » de notre réunion.

Mme Solenne MURET – Conseillère municipale – Mairie d'Arès

Bonsoir à toutes et tous. Je vais faire très court. Je suis conseillère municipale en charge du dialogue citoyen. Je voulais juste vous souhaiter la bienvenue ici. Nous sommes ravis de vous accueillir. C'est assez nouveau, sur le territoire d'Arès, d'accueillir ce type d'événement et puis la petite fierté aussi puisque vous inaugurez le débat sur la côte sud atlantique. C'est une petite mention spéciale. Nous sommes ravis de nous dire que ce débat vient jusqu'au bout du bassin. Je vous souhaite une bonne soirée, de bons échanges et j'espère que le compte-rendu sera riche de propositions. Merci d'être venus.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup, Solenne. Nous allons donc commencer à travailler. Vous pouvez éteindre vos téléphones, à part ceux qui peuvent avoir des astreintes ou des urgences, évidemment. Je vous avais demandé de rééquilibrer un tout petit peu les tables. Je m'appuie sur notre secrétariat général. J'ai oublié de les présenter également. J'en suis désolée. Nous sommes appuyés à la CPDP, la commission particulière du débat public, sur une équipe opérationnelle qui travaille beaucoup, dont Nathalie, Célia et Christophe qui sont là. Christophe est celui qui vous mitraille avec l'appareil photo. Nous sommes également accompagnés aussi par NOVA que je remercie pour l'organisation de cette réunion.

Nous allons attendre que les petits mouvements de tables se fassent. Essayez de faire des tables où vous n'êtes pas plus de huit, sinon, vous n'allez pas bien vous entendre. Monsieur le Maire, Xavier DANÉY, vient d'arriver. Nous allons lui laisser la parole le temps que vous vous réinstallez.

M. Xavier DANÉY – Maire d'Arès

Mesdames, Messieurs, juste quelques mots pour vous accueillir dans cette belle ville d'Arès. Pour ceux qui ne sont pas d'ici, bienvenue. Vous ne voudrez pas en partir. Vous allez trouver tout ce que l'on peut trouver de beau à Arès. Si j'ai bien compris, cela commence juste. Tout d'abord, toutes mes excuses pour ce petit retard. De plus, je ne vais pas pouvoir rester puisqu'il y a un ministre qui est à Biganos. Je dois donc aller y faire un petit saut. Je vais vous souhaiter de travailler. Julie est là en maîtresse de soirée et sait très bien le faire. Nous avons déjà eu affaire à elle. Vous avez de beaux sujets devant vous, de quoi discuter dans le calme et dans l'apaisement. Des sujets importants, à la fois pour notre avenir et pour le territoire. Je vais donc vous laisser travailler parce qu'en fin de compte, vous êtes venus pour ça. Vous êtes prêts. Je vais donc vous souhaiter une bonne soirée. Julie, je vais vous céder la parole de suite.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci pour cette salle et tout cet accueil parce que ce n'est pas toujours évident, quand on organise des débats publics, de trouver des salles qui veulent bien nous accueillir parce que les débats peuvent parfois être houleux. Nous allons entrer dans le vif du sujet. Je vais simplement vous rappeler un petit peu comment nous allons fonctionner ce soir. Vous êtes installés par table. La première des missions que je vais vous confier, c'est de désigner, à chaque table, deux rapporteurs. Un rapporteur, c'est simplement un preneur de notes, quelqu'un qui écrit bien de préférence, parce que nous devons décrypter après. Il faut que ce soit quelqu'un qui a envie de faire, tout simplement. Nous en prenons deux pour avoir une double sécurité et nous assurer que toutes les notes sont prises, que nous n'avons pas perdu de matière. C'est la première chose. Vous allez donc pouvoir vous concerter pour trouver qui seront les preneurs de notes.

Nous aurons ensuite trois temps de travail. Je vous dirais lorsque l'on passe d'un temps à l'autre. Vous restez aux tables. Souvent, c'est un exercice qui nécessite de passer d'une table à l'autre. Là, étant donné l'espace et étant donné le nombre de personnes, nous avons préféré vous laisser par table. J'espère donc que vos convives seront sympathiques puisque vous allez quand même passer 1h30 avec eux. Nous sommes sur un territoire et nous avons prévu quatre escales. Notre façade est quand même très grande. Nous sommes à 720 kilomètres de linéaire côtier et les enjeux ne sont pas les mêmes partout. Nous ne pouvons pas parler de la même chose en Charente-Maritime que sur le bassin d'Arcachon ou au Pays basque. Nous avons donc choisi de territorialiser, d'avoir cette approche plus fine du territoire. Aujourd'hui, nous allons travailler sur le bassin d'Arcachon, sur à peu près le périmètre du parc naturel marin, incluant le nord des Landes et le sud Gironde landaise. Le but est de travailler, dans un premier temps, sur ce qui fait la richesse de ce territoire et ses particularités, ce que l'on apprécie, ce qui est à protéger et à sauvegarder.

Le deuxième temps de travail portera sur les activités. Une fois que nous avons fait l'environnement, nous allons passer aux fonctions, c'est-à-dire ce qu'il se passe sur ce territoire et quelles sont les activités qu'il est nécessaire de concilier. Je vous le laisserai afficher pour que vous puissiez voir les temps de travail. Ensuite, nous vous proposerons de réfléchir à tout ce qui est gouvernance ou prise de décision, comment on prend des décisions sur un territoire, comment les citoyens sont associés. C'est

un petit exercice que l'on appelle de la prospective. Ce que l'on vous demande ce soir aussi, c'est de vous projeter dans ce dont vous avez envie pour le bassin d'Arcachon et quelles sont vos projections. Des fois, vous n'allez pas être d'accord. Nous avons prévu des gabarits de restitution. Des feuilles vont vous être distribuées. Nous n'allons pas vous inonder tout de suite, mais au fur et à mesure, nous allons vous donner des documents qui vont vous permettre d'avoir des chiffres clés. Avec la CNDP, nous avons produit des infographies qui vous donnent quelques éléments d'informations. C'est de l'information brute. Vous avez des sources qui sont citées et cela vous permet d'avoir quelques chiffres en tête sur les réalités de ce territoire.

Ce sont donc trois temps de travail sur le lieu, la fonction et la communauté. C'est ce que l'on appelle une approche systémique. Nous sommes toujours dans la projection du futur souhaité. Nous sommes plusieurs à être dans la salle. Il y a Georgette et tous les membres de la CPDP. Il y a également Nathalie et les membres du secrétariat général. Nous sommes là pour vous aider, si jamais, c'est compliqué. Vous avez des documents, mais nous sommes là aussi. Il n'y a pas que les documents, il y a les humains aussi pour vous aider, si jamais vous avez des difficultés à travailler ensemble sur ces sujets.

Nous passerons ensuite au format de restitution. Ce sera un rapporteur sur deux où l'on fera un petit rapport par table en complétant lorsqu'il y a des choses qui se redisent. Nous allons bien noter les points de convergence, c'est-à-dire ce sur quoi vous êtes plutôt d'accord, et les points de divergence, les points de débat, ce qui est normal. Nous ne sommes pas tous d'accord. Nous n'avons pas tous les mêmes intérêts. Nous ne défendons pas tous la même chose. C'est la pluralité du débat. C'est donc tout à fait normal et souhaitable.

Je vais rappeler les règles de travail collectif. Vous les connaissez tous :

- On parle en son nom et non pas au nom d'une profession.
- On essaye d'avoir des prises de paroles équilibrées.
- On favorise l'argumentation.
- En cas de désaccord, la cordialité reste de mise.
- Une seule personne parle à la fois.

Je vous donnerai les différents timings pour que vous puissiez intervenir et travailler sur les sujets de manière relativement équilibrée. Avez-vous des questions de clarification, c'est-à-dire pas de questions de débat, mais des questions par rapport à l'exercice qui est proposé ? Sentez-vous que vous allez vous en sortir ? Vous avez l'air confiant. Je vais me taire. La première mission est donc de désigner les rapporteurs. Dès que vous avez désigné les rapporteurs, je vous invite à vous présenter les uns aux autres pour faire connaissance. Ensuite, je vous invite à suivre les consignes qui sont sur vos documents. Vous avez un guide qui vous explique les questions sur lesquelles on vous interroge. Si vous avez envie de sortir des questions, vous pouvez le faire. Vous êtes libre. Nous faisons partir le chrono. Nous vous donnons un premier temps de 20 à 30 minutes pour travailler sur le premier sujet qui est le lieu, l'environnement dans lequel nous nous situons ici et ses caractéristiques principales.

Restitution des ateliers sur table

Mme Julie DUMONT – CNDP

Messieurs, dames, s'il vous plaît. Nous applaudissons déjà les rapporteurs. Nous ne leur disons pas forcément tout de suite, mais ce n'est pas un travail facile, alors nous vous encourageons. Je vais demander à la table, qui est ici, de nous faire une synthèse de ce qu'il s'est dit sur le sujet 1. Si certains veulent rajouter quelque chose de fondamental, vous me faites signe, je viens vous voir et nous le rajouterons. Ensuite, nous passerons au sujet 2 et enfin au sujet 3 de la même façon. Je vous laisse la parole.

Mme Laura BAZEN – Animatrice et consultante freelance, intervenante dans la salle

À la table 5, nous avons été pas mal d'accord. Il n'y a donc pas beaucoup de désaccord à la table 5. Nous avons décrit les caractéristiques de la zone avec un bassin semi-fermé qui se vide aux deux tiers, qui évolue constamment, mais qui a un paysage très récent, si l'on y pense et que c'est un site très important comme habitat, comme puits de carbone, au cœur d'un massif forestier, mais avec des problèmes de beaucoup de nautisme, d'urbanisation galopante, notamment de constructions dans des zones inondables qui sont un problème et aussi de manque de respect de tout ce qui est réglementation des espaces naturels. Fallait-il dire autre chose ?

Mme Julie DUMONT – CNDP

Non, cela peut être une première étape. Sur les autres tables, y a-t-il des aspects assez fondamentaux que vous souhaitez rajouter ?

Mme Claude MAILLARD-SALIN – Retraitée, intervenante dans la salle

Nous avons dit qu'il serait bon d'accompagner et de s'intéresser davantage à l'intérieur du bassin qu'au respect du trait de côte, parce que nous avons un gros besoin d'entretien de l'intérieur du bassin, avec des zones vaseuses. Également, un accent concernant la Lère pour lutter contre les phénomènes d'envasement et préserver les apports du bassin en termes quantitatifs et qualitatifs.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup, Madame. Est-ce que certaines tables veulent rajouter quelque chose de fondamental sur le point 1 ?

M. Raphaël PERRAULT – étudiant, intervenant dans la salle

Nous avons parlé des problématiques liées au tourisme, au fait que l'on passait de 150 000 à 400 000 personnes en période estivale. Nous avons aussi parlé des problèmes d'assainissement liés au mélange des eaux de pluie et des eaux usées, et des pollutions que cela pouvait causer dans le bassin. Nous avons aussi parlé de la question de l'utilisation du plan d'eau et de la circulation dans le plan d'eau, avec une surpopulation des bateaux qui naviguent.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup. Nous avons glissé vers les fonctions et les activités. Je vous propose d'enchaîner sur ce sujet. Y a-t-il une table qui a envie de commencer la restitution sur les activités ou sur ce que vous projetez ?

Mme Marie-Elisabeth GALLOUX – Conseillère en gestion de patrimoine, intervenante dans la salle

Sur les fonctions, nous sommes d'accord pour un partage des activités et des espaces équilibrés et apaisés. C'est vrai qu'il faut renoncer à la sur fréquentation journalière. Nous avons parlé de l'artificialisation et il faudrait éviter ce phénomène. Nous avons également évoqué l'idée de la promotion de rétrofit des bateaux et des possibilités de les mettre en œuvre.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Très bien. Je pense qu'il y a certainement des aspects à compléter. Nous avons abordé le tourisme et la fréquentation nautique. Avons-nous d'autres sujets sur les fonctions sur lesquelles vous voulez partager ou projeter des choses ?

M. Benoît FRITSCH, conservateur de réserve naturelle, intervenant dans la salle

Bonjour. Nous n'avons pas vraiment mis en évidence de fonction particulière. Nous avons surtout fait ressortir le fait qu'il y avait une diversité des activités territoriales sur le littoral en général et que c'est quelque chose à conserver. Aussi, éviter la monoactivité qui serait peut-être préjudiciable pour le bien-être des territoires. C'est une idée générale. Nous n'avons pas vraiment été dans le détail.

Mme Julie DUMONT – CNDP

En principe, mais c'est important de les partager.

Mme Laura BAZEN – Animatrice et consultante freelance, intervenante dans la salle

Dans les activités, nous avons pas mal parlé de l'impact de la chasse aussi, notamment avec le nombre de cartouches et l'impact que la chasse peut avoir dans des zones protégées. Nous avons parlé de la pêche avec l'idée aussi de réduire le nombre de bateaux à moteur, de moteurs plus petits. Par exemple, il y a certaines activités de loisirs qui sont réduites dans certains espaces, mais la pêche continue. Il faut aussi réfléchir à la logique et à la cohérence des différents utilisateurs du bassin.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup. Y a-t-il des compléments à apporter sur ces aspects ? Comme je vous le disais, nous allons tout récupérer et analyser les choses en détail.

Monsieur Philippe LEMERCIER – Retraité Ifremer, intervenant dans la salle

Nous parlons beaucoup de la qualité de l'eau, la cohabitation des différentes activités, que ce soit la pêche, le tourisme, mais aussi l'ostréiculture. Nous pensons qu'il faut être très vigilant sur tout ce qui concerne le bassin versant. La Lère est menacée sur l'aspect quantitatif. Il y a le réchauffement climatique avec un gros point d'interrogation. Il y a des choses sur lesquelles nous aurons peut-être du mal à peser, mais sur l'aspect qualitatif, nous devons pouvoir peser sur tout ce qui concerne les bassins versants, les pratiques culturelles et autres. Cela nous paraît être un élément important pour la pêche et l'ostréiculture. Cela paraît comme une évidence.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup.

Mme Marie-Madeleine DESMARIE – Retraitée, intervenante dans la salle

Ce que nous avons mis en avant aussi, c'est que le surtourisme crée un déséquilibre par rapport à l'habitat. Beaucoup de logements sont réservés pour des locations saisonnières ou pour des locations de loisirs. Il y a des jeunes qui trouvent un emploi ici sur place, mais qui ne le prennent pas parce qu'ils ne peuvent pas se loger. C'est donc un peu la chasse au logement pour les saisonniers l'été, mais c'est vrai aussi à l'année. Il y a une augmentation des populations jeunes, de jeunes actifs qui choisissent de venir séjourner sur le bassin pour une question de qualité de vie, qui ont les moyens de se loger puisque c'est un projet de vie qu'ils ont, mais arrivés sur place, il manque des services ou il peut manquer des loisirs parce qu'il n'y a pas de saisonniers ou de personnels. Il n'y a qu'à voir tous les restaurants qui ferment ou tous les appels à candidatures, que ce soit pour la restauration ou le service. Pour nous, le surtourisme est un paramètre à étudier de près. Du tourisme, oui, parce que nous voulons partager les plaisirs que nous connaissons ici. Nous avons plaisir à partager ceux des autres. Nous pouvons bien accueillir ici chez nous, mais attention au déséquilibre et notamment à ce problème de logement qui est un gros point noir. Il n'est pas propre à la zone littorale. C'est un problème national. C'est ce que nous avons voulu mettre en avant.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Il est vrai que nous sommes sur des problèmes terrestres, mais le lien Terre-Mer, nous allons le faire dans ce débat et il est, bien entendu, nécessaire. Nous arrivons au terme de cette première partie de soirée. Nous allons vous proposer de ranger vos affaires. Nous allons venir récupérer toutes les infographies et tous les papiers. Nous allons dégager un peu la table et nous allons pouvoir aller nous réunir autour du buffet. Vous pourrez prendre des assiettes et les ramener sur les tables de manière à ce que nous puissions continuer la soirée et écoutez nos intervenants qui nous ont fait le plaisir de bien vouloir venir éclairer certains points. Je remercie donc tous les rapporteurs, mais surtout tout le monde pour votre travail. Cela a travaillé sérieusement. Nous avons vu que c'était extrêmement concentré. Nous allons donc ouvrir les portes et vous allez pouvoir vous engouffrer dans la pièce à côté dans laquelle on nous a préparé un très bon repas.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je vais commencer à introduire cette table ronde. Nous avons donc fait un travail un peu à blanc entre citoyens et acteurs réunis par table pour réfléchir à de la prospective, ce à quoi nous tenons et les problématiques que nous avons envie de soulever. Pour autant, sur ce bassin, nous avons plusieurs acteurs institutionnels et spécialistes qui vont pouvoir tout simplement éclairer. Pour éclairer un petit peu ces différents sujets et peut-être creuser les sujets que vous avez soulignés, nous vous avons proposé un plateau avec des acteurs, avec Xavier DE MONTAUDOUIN, chercheur en écologie au laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux qui pourra nous éclairer sur certains sujets ayant trait à l'écologie. Nous avons également Hervé CAROFF, directeur délégué adjoint au PNM, le Parc Naturel Marin. Monsieur LABAN n'ayant pas pu se rendre disponible, c'est Monsieur Matthieu CABAUSSEL qui est directeur du Comité régional de la conchyliculture. Nous accueillons également Monsieur Claude PASCAL, président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon. Nous avons un petit panel d'intervenants. Vous allez donc pouvoir prendre place sur les différents sièges. Je vous laisse vous installer. Nous accueillons également Xavier CHEVILLOT, directeur de la Sepanso qui nous parlera plus spécifiquement de la réserve du Banc d'Arguin.

Je ne les ai pas présentés pour le moment, mais en salle, nous avons des représentants de l'État et de RTE, Réseaux de Transport d'Électricité, qui sont sur la table du fond et que vous pourrez naturellement interpellier également puisque ce sont eux qui ont porté cette saisine, qui sont ici à l'écoute, qui ont bien écouté nos petites restitutions, qui vont assister à la table ronde et qui sont à notre disposition pour répondre à toutes vos questions qui concerneraient les DSF, des questions sur lesquelles vous pourriez aller les chercher. Je ne vais pas pouvoir citer tout le monde, mais nous avons Laurent COURGEON de la DIRM, Aurore GILLMANN et Marc BEAULIEU pour RTE. Normalement, nous avons également Monsieur QUITTAU et Bastien REGELLE [02 :04 :15] qui est là également, me semble-t-il. Ils auront l'occasion de se présenter au moment où ils prendront la parole. Désolé pour ça.

Je vais donc vous laisser vous installer sur ces sièges. Nous allons avoir un petit échange de manière à éclairer certains éléments qui ont trait au sujet du débat. Nous avons une table ronde qui n'est pas du tout équilibrée en termes de représentativité de genre. Le premier sujet que je souhaitais aborder avec vous, messieurs, puisque, pour reprendre les termes de la saisine, nous sommes aussi sur l'objectif du maintien d'un bon état écologique de la mer. Cela fait partie des objectifs. Je voulais justement que l'on éclaircisse ce point. Qu'est-ce que l'on entend par bon état écologique de la mer ? Comment pouvons-nous le définir et l'envisager ensemble ? Finalement, il n'y a peut-être pas qu'une seule réponse. Cette question peut être posée à Monsieur CAROFF en premier lieu, si vous voulez bien. Vous êtes sur le bassin. Que peut bien vouloir dire pour vous, un bon état écologique de la mer ?

M. Hervé CAROFF – Directeur délégué adjoint au PNM

Bonsoir à tous. Qualifier l'état écologique, en ce qui nous concerne pour le bassin d'Arcachon, est quelque chose d'assez complexe parce que je suppose que chacun d'entre vous, au regard de son expérience sur le bassin, à une idée sur le sujet. C'est une vision que chacun peut avoir. Cela peut se confronter aussi à des études scientifiques qui sont menées sur le bassin, sur certaines catégories d'espèces ou d'habitats. Ces études, elles, sont sur des compartiments et ne représentent pas l'ensemble de l'état écologique. Il est donc très compliqué d'avoir une réponse en disant « Oui, l'état écologique est bon » ou « Non, l'état écologique est mauvais ». Ceci dit, nous avons quand même quelques faisceaux d'indices. Nous pouvons voir des remontées concernant des mortalités, notamment sur les bivalves, mais je laisserai plutôt Xavier DE MONTAUDOUIN en parler, car c'est sa spécialité. Aussi, je pense que vous connaissez tous les zostères. Le bassin d'Arcachon a le plus grand herbier de zostères naines en Europe. Sur ces herbiers, que ce soient les zostères naines ou les zostères marines, nous avons des régressions qui sont quand même très importantes depuis 2003. Sur les zostères marines – qui sont un habitat un peu moins fréquent que les zostères naines – nous avons eu jusqu'à 85 % de baisse de surface et 44 % sur les zostères naines. Nous voyons bien qu'il y a tout de même cet habitat qui a régressé très fortement. Nous espérons être sur une phase de stabilisation. Le parc marin, avec de nombreux acteurs, travaille sur le sujet. Nous voyons bien que dans le passé, il y a eu une perte de qualité de l'état écologique sur certains milieux. Il est vrai que j'insiste un petit peu sur les herbiers de zostères parce que c'est un habitat très important pour le milieu. Nous pouvons voir aussi des évolutions sur les espèces mobiles, que ce soit les poissons ou la vie faune. Là-dessus, Xavier CHEVILLOT pourrait nous en parler par rapport à Arguin.

Même s'il est difficile de qualifier cet état écologique, je pense que certains qui habitent depuis longtemps sur le bassin voient aussi évoluer, que ce soit les pêcheurs à pied ou les pêcheurs à la ligne qui récoltent peut-être moins ou peut-être pas les mêmes espèces qu'auparavant. Il y a une évolution et c'est le but du parc marin que de travailler avec tous les acteurs pour arriver à un état écologique qui s'améliore.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Vous constatez donc des évolutions au niveau du parc. Vu de votre place, Monsieur DE MONTAUDOUIN, que cherchons-nous lorsque nous parlons de bon état écologique ?

M. Xavier DE MONTAUDOUIN – Chercheur en écologie au laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux

Bonsoir. Vous avez prononcé les mots « complexes » et « compliqués ». C'est sûr. On parle de l'état de santé des écosystèmes. Il y a un côté médical. Imaginez finalement votre analyse de sang. À la fin de votre analyse, on ne vous dit pas bon ou mauvais. Il faut regarder chacun des paramètres et là, c'est un peu la même problématique. De plus, ce que je voudrais rajouter, c'est que dans la réflexion, il faut se poser une question sur la référence. Si nous comparons le bassin d'Arcachon aujourd'hui à au début du XIX^e siècle, par exemple, il est certain que du côté de la nature, il y a eu une détérioration. Il y a eu une anthropisation et c'est contre la nature, qu'on le veuille ou non. Par contre, si je reprends l'exemple des herbiers, si nous prenons la référence du début du XIX^e siècle, c'est vite fait, car nous n'avons aucune référence. Par contre, en 1930, les grandes zostères ont quasiment toutes disparu dans tout le Nord-atlantique, y compris dans le bassin d'Arcachon. Nous sommes donc dans une situation meilleure si nous prenons ça comme référence. Par contre, si nous prenons 1980, nous nous rapprochons. Là, nous avons des herbiers florissants. Là, nous serions donc plutôt dans une situation plus mauvaise. Si nous prenons les années 2010, comme vous le disiez, là, il y a eu une forte régression, mais d'un autre côté, depuis 2012, cela s'est stabilisé, voire augmenté. Il y a toujours cette histoire de référence.

Pour la qualité de l'eau, c'est un peu pareil. Si je remonte au début du XIX^e siècle, la qualité de l'eau ne s'est certainement pas améliorée, mais si je prends 1960, par exemple, tous les rejets urbains étaient déversés directement dans le bassin d'Arcachon. C'était avant que les collecteurs n'arrivent. Du point de vue de certains polluants, la situation s'est améliorée. Si nous regardons par rapport à 1980, pollution par le TBT, il y a eu une action-réaction et ça s'est amélioré. Dans les années 1990, il y a eu les nitrates où, pour la Lère et le bassin versant, des mesures ont été prises. Il y a donc certaines choses qui se sont améliorées. Il faut accompagner. Là où il faut être vigilant et où les voyants commencent à devenir orange ou rougeâtre, c'est qu'alors que les événements étaient relativement espacés – disparition des espèces, TBT en 1980 les nitrates en 1990 – avec l'urbanisation galopante comme nous l'avons entendu tout à l'heure, les événements défavorables se rapprochent les uns des autres et nous sommes donc confrontés, en quelques années, à plein de pollutions d'un coup. Nous avons les antifouling – ce n'est plus le TBT, mais nous allons avoir du cuivre – nous avons les herbicides, nous avons la pollution lumineuse, nous avons la pollution par les plastiques et autres. Tout cela arrive maintenant très vite et ce n'est pas évident, en tout cas du côté des scientifiques, à résoudre tous les problèmes à la vitesse à laquelle ils arrivent. C'est quand même très lié à une anthropisation galopante.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Oui, tout à fait. C'est un phénomène que nous constatons sur terre comme en mer. C'est récurrent et les événements s'enchaînent. C'est bien l'un des indicateurs que vous pointez du doigt qui est la fréquence. J'ai envie de poser la question à Monsieur CABAUSSEL sur l'ostréiculture qui est l'un des fleurons économiques du bassin, mais qui est aussi très dépendant de la qualité des milieux. Pour les ostréiculteurs au quotidien, dépendent-ils de cet état écologique et comment pouvez-vous le qualifier ? Êtes-vous un pourvoyeur d'indicateurs sur le bon état écologique ?

M. Matthieu CABAUSSEL – Directeur du Comité régional de la conchyliculture

Pour préciser, je représente la filière ostréicole. Nous sommes 300 professionnels sur le bassin d'Arcachon réunis au sein du Comité régional de la conchyliculture et je dirige cette structure. Évidemment, la qualité de l'eau est la clé de voûte des écosystèmes marins et par conséquent, c'est aussi la clé de voûte du bon état de santé des coquillages qui sont en élevage. Pour les coquillages qui sont élevés dans un milieu naturel, il n'y a pas la possibilité pour les ostréiculteurs de les nourrir ou de les soigner. C'est l'eau qui est le vecteur qui fournit les nutriments, l'oxygène, le calcaire pour fabriquer la coquille, mais aussi qui véhicule les substances éventuellement néfastes. C'est pour cette raison que nous suivons la qualité de l'eau de très près. Nous avons quand même de la chance sur le bassin d'Arcachon, parce que – et ce n'est pas le fruit du hasard – des efforts ont été faits par la profession, notamment pour attirer l'attention de la société civile sur la qualité de l'eau. Aussi, il y a eu une certaine volonté politique qui a permis, à un moment donné – et Xavier DE MONTAUDOUIN l'a évoqué à l'instant – de mettre en place un projet de territoire, un acte très fort qui a été, pour nous, extrêmement salvateur, qui est la mise en place d'un grand système de collecte des eaux usées dans les années 1970, avec un collecteur qui fait le tour de l'ensemble du bassin d'Arcachon, qui traite les eaux usées aujourd'hui dans des stations d'épuration qui n'ont rien à envier sur le bassin d'Arcachon aux territoires qui sont les plus en pointe. Auparavant, ces eaux usées se déversaient dans le delta de la Lère. Nous avons donc éloigné le point de rejet et traité ces eaux.

Le deuxième élément qui est important est qu'il y a une obligation sur le bassin d'Arcachon d'infiltration à la parcelle des eaux de pluie. C'est également extrêmement protecteur pour la qualité de l'eau. C'est évidemment très important. Nous avons connu quasiment 500 millimètres de pluie en quelques semaines. Quand il pleut sur notre territoire, ce sont 800 millimètres. C'est un événement intense qui s'est produit, il y a très peu de temps. Nous sommes donc soucieux et sous tension, mais il ne faut pas occulter, tout le reste du temps, quand le système fonctionne bien. Il ne faut pas complètement le mettre de côté. Le résultat est très visible et très clair. Sur le bassin d'Arcachon, la très grande majorité des eaux conchylicoles sont de qualité dite A, c'est-à-dire que les huîtres sont propres à la consommation humaine en les prélevant directement du bassin d'Arcachon, sans étape de purification. Cela reste un point qui, si ce n'est rare, est un cas particulier à l'échelle du littoral métropolitain. Pourtant, nous sommes dans une lagune à marée semi-fermée avec 150 000 habitants autour. Cela démontre quand même cette chance, comme je le disais.

Pour conclure, il n'y a pas que la question de la qualité sanitaire de l'eau, il y a aussi la zootechnie, c'est-à-dire là l'impact que peut avoir cette qualité de l'eau sur la croissance et sur le développement des mollusques. Force est de constater que les ostréiculteurs ont perdu des performances de croissance dans le bassin d'Arcachon sur les 40 dernières années. La qualité du produit est toujours la même. Vous ne verrez pas la différence sur le marché. Par contre, cela demande beaucoup plus d'efforts qu'auparavant pour parvenir à une huître marchande avec un bon taux de chair. Cela tient à plusieurs paramètres, sans qu'il y en ait forcément un qui a été identifié ou pointé du doigt. Nous ne maîtrisons évidemment pas 100 % des apports du bassin versant. La régression des herbiers de zostères est l'un des indicateurs qui témoignent de problématiques prégnantes, comme nous venons d'en parler. Aussi, il y a le développement des récifs d'huître sauvage qui crée un certain nombre de problématiques. La profession se mobilise là-dessus pour qu'il puisse y avoir de la réhabilitation de ces friches pour pouvoir limiter le développement de cette espèce.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Avez-vous des actions sur ces huîtres sauvages ? J'ai découvert qu'il y avait des huîtres sauvages et des huîtres non sauvages. Il y a peut-être une période où ces huîtres sauvages étaient intéressantes et maintenant, plus du tout. Comment gérez-vous cette problématique, maintenant ?

M. Matthieu CABAUSSEL – Directeur du Comité régional de la conchyliculture

Tout est une question d'équilibre. L'huître sauvage, c'est simplement une huître qui vit dans le milieu naturel. L'huître d'élevage, c'est celle qui est élevée par l'ostréiculteur et qui est vendue. La problématique est très simple à se représenter. Nous sommes dans une lagune semi-fermée. L'eau se renouvelle deux fois par jour à l'embouchure du bassin d'Arcachon et elle met jusqu'à 28 jours dans le fond du bassin d'Arcachon. L'huître étant un filtreur, autant de mollusques, c'est autant de bouches à nourrir. Forcément, quand la taille du gâteau est limitée puisque nous sommes dans un milieu fermé, plus nous avons d'huîtres, plus la part du gâteau est petite. Plus nous allons dans le fond du bassin, plus cette problématique est prégnante. Nous sommes alertés par les scientifiques, par les gestionnaires et par les professionnels eux-mêmes sur ces problématiques associées à la dégradation du milieu marin de façon générale.

Ce que la profession a souhaité faire, à l'instar de ce que nous avons fait dans les années 1970, c'est d'inciter à la mise en place d'un grand projet de territoire pour pouvoir travailler à une échelle pertinente, avec des moyens pertinents, à la réhabilitation du DPM. Nous le faisons depuis 30 ans sur les espaces concédés, mais même avec la meilleure volonté du monde, en travaillant à cette échelle, nous n'arriverons pas à obtenir des résultats. C'est ce qu'a notamment fait mon président. Il a souhaité porter ce sujet à l'échelle du bassin d'Arcachon et aujourd'hui, le SIBA s'est positionné comme étant l'armateur de futurs moyens nautiques pour pouvoir travailler à la réhabilitation des parcs ostréicoles dans les espaces concédés et des vasières dans des espaces non concédés à une échelle pertinente.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Une dernière question sur les milieux que je pose de nouveau à Monsieur DE MONTAUDOUIN. Aujourd'hui, nous sommes sur ces projets de DSF. Nous voulons atteindre le bon état écologique de la mer. Nous avons des mesures sur certains indicateurs et pas sur d'autres. Nous ne savons finalement pas comment les effets cumulés des différentes activités interagissent. Comment pouvons-nous travailler sur ces fameux indicateurs ? Y a-t-il des indicateurs à aller chercher pour se dire que l'on progresse ou que l'on régresse sur cette question de l'état écologique ?

M. Xavier DE MONTAUDOUIN – Chercheur en écologie au laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux

Sur les indicateurs, ce qui est sûr, c'est que le bassin d'Arcachon est quand même sous une surveillance intense. Il y a des suivis sur tous les paramètres. Comme nous n'avons finalement pas d'indicateurs ou

d'espèces vraiment sentinelles qui pourraient nous renseigner sur tout type de dysfonctionnement, l'idée est de regarder tous azimuts. Tous les instituts, que ce soit l'Ifremer, l'université ou des associations, gèrent ces suivis. Il y a un service d'observation du milieu littoral à l'échelle nationale qui regroupe les 19 ou 20 stations marines en France. Il y a donc un suivi du bassin d'Arcachon tous les 15 jours. Tous les paramètres sont à peu près mesurés. À mon avis, l'observation est un pan important de notre activité. Par exemple, avec l'événement du prestige, nous avons vu que sur certains paramètres, nous n'avions aucun recul. Il est donc souvent trop tard pour intervenir. Les boulettes de pétrole, ce n'était finalement pas si grave que ça pour nous, contrairement à l'Espagne. Les boulettes de pétrole sont arrivées, mais sur plein de paramètres, nous n'avions pas de suivi. C'est donc vraiment de l'observation.

S'il y a un message à faire passer, c'est qu'il faut maintenir cette observation. Ce n'est pas du tout sexy pour les financeurs parce que cela demande beaucoup de temps et de moyens. Il y a une très forte récurrence. Ce ne sont pas des choses nouvelles tous les jours. C'est de la patience et du temps. Nous avons les indicateurs et les paramètres, mais ce qu'il faut, c'est maintenir l'effort d'observation et voir les trajectoires. Nous aimons beaucoup parler de trajectoire des écosystèmes. Moi, je ne suis pas quelqu'un qui est très intéressé par garder les écosystèmes en l'état. Les écosystèmes ont des trajectoires et le changement climatique va obliger à regarder ça de plus près.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Cela voudrait dire que restaurer certains habitats n'est pas forcément toujours pertinent ?

M. Xavier DE MONTAUDOUIN – Chercheur en écologie au laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux

Non, pas toujours pertinent. Dans un milieu comme le bassin d'Arcachon, il y a vraiment des questions patrimoniales et historiques sur lesquelles il faut avoir un œil particulier. Si je pense à l'île aux oiseaux, par exemple, le changement climatique et surtout le rehaussement du niveau de la mer vont plutôt vers la disparition de cette île. Faut-il laisser faire ? Oui ? Non ? Il y a quand même le patrimoine historique. Ce sont des questions qui dépassent la science. En tant que scientifique, si j'étais vraiment l'avocat de la nature, on laisse les trajectoires comme cela a été fait sur certaines digues du fond du bassin. Le domaine de Certes maintient ces digues, mais d'autres ont décidé, pour des raisons financières, de laisser aller la dépoldérisation.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Se pose donc finalement la question de l'intervention de l'homme sur ces fameuses trajectoires que nous avons créées pour certaines et qui, pour d'autres, sont certainement plus naturelles. Nous l'avons vu tout à l'heure, dans les tables en débat, vous avez abordé la question du tourisme. Nous avons évoqué la question de la surfréquentation touristique. Vous avez souligné les problèmes de l'artificialisation des sols. Nous avons évoqué ces ruissellements qui peuvent se produire quand il y a de fortes pluies sur le bassin. Nous n'avons pas forcément un acteur qui représente toute la filière touristique, mais Claude PASCAL, vous êtes parmi nous et vous représentez le monde de la plaisance qui est l'un des acteurs touristiques. Comment vivez-vous ces constats ? Comment les acteurs de la plaisance travaillent-ils pour cette conciliation des usages ? Sur la question des antifouling qui a été citée plusieurs fois, comment travaillez-vous là-dessus ?

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Bonsoir à tous. Vous savez que les Français aiment le bassin d'Arcachon qui représente la troisième destination de leurs vacances. Les touristes viennent sur le bassin d'Arcachon en quantité importante puisque l'été, nous passons de 160 000 habitants à plus de 400 000 habitants. D'un autre côté, le tourisme est un facteur intéressant pour les ressources financières du bassin puisqu'il ramène presque 800 millions d'euros par an, ce qui est quand même important. La plaisance aujourd'hui sur le bassin représente 11 000 bateaux immatriculés et dont près de 500 bateaux qui sont des bateaux de professionnels. Nous parlons toujours de la plaisance, mais il y a aussi les professionnels qui représentent 500 bateaux sur le bassin.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Qui font des balades et emmènent les gens à la pêche ?

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Il y a l'UBA, il y a les ostréiculteurs. Il y a quand même une circulation de bateaux sur le bassin qui n'est pas que de la plaisance. La plaisance, par moments, est montrée du doigt parce que, soi-disant, elle pollue, mais je voudrais dire qu'elle fait aussi des progrès, ne serait-ce que sur les antifouling. Vous savez que depuis 20 ans, les biocides n'ont pratiquement pas disparu ou pas tout à fait, mais sont en régression. Les biocides sont des éléments chimiques qui empêchent les coquillages et les algues de s'accrocher sur les bateaux. Aujourd'hui, nous avons des biocides de plus en plus légers. On se retourne

vers des activités de biocides naturelles. On parle du cuivre, du zinc et nous parlons même de biocides à base d'algues. Pour l'histoire, si nous avons perdu la bataille de Trafalgar, c'est parce que les Anglais avaient mis du cuivre sur leur coque et qu'ils étaient beaucoup plus manœuvrants que les bateaux français qui étaient couverts de salissures. C'est l'histoire. Je n'ai pas vérifié. Aujourd'hui, il y a un gros progrès et l'idéal serait que les coques des bateaux soient nettoyées sur place. Cela existe déjà en Méditerranée. Il y a des espèces d'aspirateurs ou de balais qui nettoient les bateaux à leur place, ce qui évite les antifouling. Ce nettoyage des bateaux doit se faire au moins deux fois par an et peut-être plus pour que la coque reste propre.

Il n'y a pas que les antifouling qui sont aujourd'hui un problème. Il y a aussi les moteurs. La plaisance fait des progrès dans les moteurs thermiques en tant que pollution et en tant que bruit. Les nouveaux moteurs sont beaucoup plus adaptés à l'environnement. Il n'y a pas longtemps, j'ai rencontré des industriels qui commencent à lancer les moteurs essence au bio éthanol. C'est un moteur qui économise 60 % de consommation et qui ne pollue pas puisqu'il est à base de maïs et de plantes. Il commence donc à y avoir aujourd'hui des bateaux à moteur essence au bio éthanol.

Mme Julie DUMONT – CNDP

J'entends bien les nouvelles technologies et les solutions qui sont envisagées. Par contre, je ne sais pas si vous l'avez en tête, mais combien de bateaux à moteur et combien de bateaux à voiles ?

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Sur les 11 000 bateaux immatriculés, on trouve qu'au moins 80 % de la population de bateaux est en bateaux à moteur et 20 % de voiliers.

Mme Julie DUMONT – CNDP

D'accord. Je vous redonnerai la parole sur la fin.

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Je voulais ajouter que nous continuons dans cette évolution de la plaisance par des bateaux à moteur électrique. Nous n'y sommes pas, mais les ports commencent à s'équiper de prises électriques et nous pouvons également penser à l'hydrogène pour plus tard.

Mme Julie DUMONT – CNDP

D'accord. Il y a quand même une recherche technologique. Vous nous le direz peut-être après, mais y a-t-il des recherches sur les comportements ou des modifications de la vision de la plaisance, notamment sur le fait de passer sur de la voile et des sensibilisations au bon comportement sur le bassin ? Nous sommes sur un espace fermé et contraint où l'on voit que, sur les saisons estivales, nous avons quand même quelques conflits d'usage. Vous disiez d'ailleurs que pour les plaisanciers sur le bassin, il y a un peu deux types quoi, avec les plaisanciers de l'été et les habitués qui sortent hors saison.

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Oui, bien sûr. Nous pouvons considérer que les plaisanciers locaux, c'est-à-dire ceux du bassin d'Arcachon et de Bordeaux, représentent plus de 70 % de la population qui navigue. L'été, il y a effectivement des plaisanciers qui arrivent d'ailleurs et qui ne comprennent pas forcément le bassin. On leur dit qu'il faut lire le guide de navigation de la DDTM, des affaires maritimes, mais je pense que la personne qui arrive en vacances n'a qu'une envie, c'est d'aller se balader sur le bassin et ne pas regarder les papiers qu'il doit lire impérativement pour ne pas faire trop de bêtises.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Très bien. Je rebondis et me tourne vers Monsieur CHEVILLOT. Dans ce contexte de fréquentation touristique extrêmement élevée, d'un point d'intérêt particulier qu'est le Banc d'Arguin qui est dans les points d'attraction du bassin d'Arcachon. Comment est-ce que l'on gère une réserve dans ce contexte d'une contrainte majeure en termes de fréquentation ?

M. Xavier CHEVILLOT – Directeur de la Sepanso

Bonjour à tous. Merci de me donner la parole. La Sepanso est une association de protection de la nature qui a plusieurs missions, notamment celle de gérer des espaces naturels. Il s'avère que, pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, elle gère depuis 50 ans la réserve naturelle du Banc d'Arguin. Juste avant de répondre à votre question, je vais faire un tout petit retour en arrière, mais parce que cela a un lien avec la question. Nous l'avons évoqué un peu et, à mon sens, pas suffisamment. Nous parlons d'un débat sur la mer aujourd'hui et nous sommes sur un système, sur le bassin d'Arcachon, à l'interface. Ne regarder que la mer n'a donc pas de sens. Plus qu'ailleurs sur le littoral, le bassin d'Arcachon est connecté avec son bassin versant, comme tous les autres bassins versants et la mer, mais cela a plus

de sens encore pour cette lagune semi-fermée. Matthieu CABAUSSEL en a parlé. Tout est lié aussi à l'amont. Cela ne veut pas dire qu'il ne faut rien faire en aval, mais cela veut dire aussi qu'il faut aussi travailler sur l'amont. C'est ce que je voulais dire. Nous parlions des périodes de pluie et du bassin versant, de l'infiltration de l'eau. C'est une grande question aussi qui intéresse les débats en écologie. C'est celui des zones humides qui, en amont aussi, arrivent à retenir l'eau, à la faire infiltrer, à maintenir bien sûr la biodiversité. Le débat du bassin d'Arcachon, de la qualité de l'eau, de son épuration, quand elle arrive, c'est aussi celui de l'amont, de comment on travaille la terre, comment on fait de l'agriculture, de la sylviculture, comment on maintient des zones inondables parce que pour tous les efforts que nous ferons en amont, nous en aurons les bénéfices directs en aval. Cela diminuera les pressions de pollution qui sont déjà suffisantes de par l'ensemble des antifouling, de par l'ensemble de l'épuration de l'eau en général et les loupés, même si, sur le bassin, nous sommes sur un endroit qui a fait énormément d'efforts et dans une situation qui est quand même correcte.

Nous parlions des trajectoires et j'en arrive à la conservation et à la réserve. Le bon état écologique est, à mon sens, presque une chimère ou le faux objectif. Là où je rejoins Xavier, c'est que parler du bon état écologique, cela n'a pas complètement du sens, mais c'est aller vers des trajectoires qui vont vers le mieux. Lorsque nous avons une trajectoire qui va vers le mieux, cela implique aussi des boucles qui accélèrent ce mieux et nous avons tous à y gagner, mais il est vrai que si l'on cherche une date ancienne pour se comparer et que nous essayons de n'aller que jusqu'à l'état que nous avons anciennement, nous ratons l'essentiel et nous nous focalisons sur des petits détails qui ne sont pas l'ensemble.

J'en reviens à Arguin, puisque c'était le sujet de votre question. C'est un milieu exceptionnel et extraordinaire de par la qualité de ces paysages. Tout le monde le sait. C'est également un milieu exceptionnel de par la qualité de ses milieux, de sa biologie et de sa position géographique. Il a l'extérieur du bassin qui est une zone de rencontre de l'océan et de la terre. C'est une zone littorale qui est sur des couloirs de migration notamment, mais pas que. Cela crée un certain nombre d'enjeux pour la biodiversité qui sont très forts. Ces enjeux sont aussi mouvants. Nous parlions de trajectoire. Ces enjeux dépendent aussi beaucoup de l'état de la nature, à l'échelle locale bien sûr, mais aussi à l'échelle suprarégionale et internationale, puisqu'il y a des oiseaux notamment, puisque ce sont eux qui font les plus grandes distances, qui utilisent Arguin peut-être deux ou trois mois dans l'année, mais s'ils n'ont pas Arguin, ça disparaît. Certains se déplacent. Il y a un peu de souplesse dans tout ça, mais il y a une notion de potentiel qui grandit ou qui se réduit aussi en fonction de l'état écologique de l'ensemble du territoire français et international, mais là, nous allons beaucoup trop loin.

Le fait que ce soit un site à enjeu touristique, tout simplement, c'est beau. Je crois qu'il faut s'arrêter à ça. C'est splendide. Tout le monde veut y aller et cela crée une confrontation entre « On veut y aller parce que c'est splendide, on veut profiter ». Cela crée un réel plaisir chez les gens et finalement, cette impérieuse nécessité que de conserver. Pour l'écologie de la conservation, il y a une notion de maintenir stable. Nous avons dépassé ça. On parle d'écologie, de la conservation, mais nous avons dépassé ce stade. C'est comment accompagner finalement les trajectoires et nous nous adaptons en permanence. L'adaptation a d'autant plus de sens que c'est un milieu hyper mobile qui bouge en fonction de s'il est grand ou s'il est petit. Les enjeux écologiques sont différents, mais aussi les enjeux socio-économiques sont différents et le niveau de tensions éventuelles dans les discours évolue aussi avec la taille du banc.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Aujourd'hui, nous sommes dans un contexte où nous venons d'essuyer une tempête. Nous avons un réchauffement climatique qui provoque aussi un réchauffement de l'eau dans le bassin. Pouvons-nous envisager cet aspect conservation dans ce contexte hyper mouvant ? Comment voyez-vous l'avenir ? La trajectoire des écosystèmes, nous sommes un peu en train de la subir du fait des changements climatiques. C'est un peu la question que vous posiez tout à l'heure. La digue, faut-il la maintenir ou non ? L'île aux oiseaux, qu'en faisons-nous ? Quel est le niveau d'intervention ? Sur une réserve, par exemple, êtes-vous plutôt dans le « laisser faire » ou êtes-vous interventionniste sur cette préservation ?

M. Xavier CHEVILLOT – Directeur de la Sepanso

C'est très variable en fonction du moment, mais bien malin est celui qui dira quelle tête aura ce banc demain. D'une certaine façon, c'est une adaptation permanente, avec une adaptation de la gestion en fonction de sa taille et aussi une adaptation de l'ensemble de la structure administrativo-politique associée à Arguin. C'est parce que c'est un endroit très riche que c'est devenu une réserve. Une réserve naturelle nationale est un outil qui permet la protection de la biodiversité. Les gens qui sont ici m'ont déjà entendu dire ça, mais Arguin n'est pas une plage. C'est une réserve naturelle. Cela ne veut pas dire que nous ne pouvons pas y aller. Nous pouvons y aller, mais il faut avoir un état d'esprit différent. Nous avons la chance d'avoir 200 kilomètres de plage sur lesquels il y a tout loisir de faire ce que l'on ne peut pas faire à Arguin, mais Arguin, c'est un peu différent, même très différent. Je crois qu'il y a une notion aussi d'état d'esprit qui évolue. Je crois que le travail que nous avons fait collectivement, notamment dans le cadre du plan de gestion qui est un outil technique, mais au-delà d'être un outil

technique qui définit la stratégie de conservation des dix prochaines années, c'est aussi un outil pour discuter avec le territoire. C'est un outil que l'on construit ensemble. En tout cas, nous essayons de construire ça le plus possible dans le dialogue. Nous parlerons tout à l'heure de la conciliation qui nécessite des règles du jeu, mais je pourrais y répondre tout à l'heure.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Nous pouvons peut-être aussi entendre Monsieur CAROFF puisqu'un parc naturel marin, c'est aussi la manière dont on établit un dialogue pour construire une perspective commune, ou en tout cas un projet commun. Pouvez-vous nous en dire un mot ? Comment voyez-vous ce dialogue et cette conciliation des usages grâce au dialogue ?

M. Hervé CAROFF – Directeur délégué adjoint au PNM

Concernant le modèle des parcs naturels marins, il y en a huit en France, dont six en métropole. C'est vraiment un modèle où il y a une concertation, une gouvernance qui se fait avec un conseil de gestion. Pour le cas du parc naturel du bassin d'Arcachon, ce sont 56 personnes du territoire qui siègent à ce conseil de gestion. Il y a d'ailleurs plusieurs membres dans la salle. Ce conseil de gestion est saisi, notamment pour des avis sur des grands projets. Jusqu'à présent, la concertation est telle au sein de cette instance que la majorité des avis qui sont traités arrive quasiment à l'unanimité, mais même lorsque nous arrivons sur des sujets où les intérêts sont parfois divergents, où il y a des concurrences d'enjeux d'activités, notamment sur un périmètre restreint comme des avis qui concerneraient le banc d'Arguin, par exemple, grâce aux concertations préalables, nous réussissons quand même à dégager des avis, parfois avec une majorité confortable. Tout cela est important puisque le parc marin est un outil qui a été voulu par le territoire et qui a été porté au départ par le président DELUGA. Cela permet à tous les acteurs de travailler ensemble pour l'atteinte d'un même objectif.

Tout à l'heure, nous parlions de l'état écologique, mais ce n'est pas quelque chose qui s'adresse uniquement à ceux qui sont intéressés par l'écologie. Un pêcheur aura besoin d'avoir un bon état écologique pour avoir de bonnes pêches. Comme Matthieu l'a dit tout à l'heure, les ostréiculteurs ont besoin d'un bon état écologique pour la croissance de leurs huîtres. Les plaisanciers et tous les touristes qui viennent voir le territoire, parfois de très loin, viennent le voir et ont sous les yeux un beau paysage, mais ces beaux paysages et ce bel état de la mer, c'est aussi une conséquence d'un état écologique. Tout le monde a donc un intérêt à avoir ce bon état écologique. Au sein du parc marin, on coconstruit des projets avec tous les acteurs pour aller dans ce sens-là. Tout à l'heure, j'ai entendu parler des chasseurs dans la salle. Nous travaillons avec les chasseurs sur le territoire pour améliorer leurs installations de chasse et faire en sorte que les matériaux qu'ils utilisent soient des matériaux durables. Actuellement, il est vrai que parfois, nous voyons de l'Everite et d'anciennes poches ostréicoles, du plastique. C'étaient les habitudes de l'époque. C'est un constat. Nous travaillons donc avec eux pour utiliser désormais de meilleurs matériaux. Par exemple, nous travaillons aussi avec les pêcheurs sur les incubateurs à seiche pour permettre que tous les petits œufs de seiche qui sont pondus sur le matériel de pêche, au lieu d'être déposés sur le quai et que les œufs sèchent à l'air, que les pêcheurs puissent faire en sorte de mettre ces œufs dans l'incubateur, qu'ils ne soient pas perdus et que les petites seiches ou les cassérons partent ensuite dans le milieu en espérant ne pas se faire pêcher un petit peu plus tard. C'est un autre sujet.

Il y a des sujets qui rassemblent quasiment tous les acteurs. Comme Mathieu l'a dit tout à l'heure sur les travaux des friches ostréicoles, c'est un travail qui permet à la fois aux ostréiculteurs de baisser la concurrence trophique sur la nourriture de leurs huîtres, mais cela permet aussi aux plaisanciers de ne plus avoir ces obstacles de récif. Cela permet également d'avoir des milieux qui seront favorables à l'arrivée de zostères à nouveau. Nous avons tout de même plein de sujets qui nous rassemblent et c'est sur ces sujets-là qu'il faut que nous continuions à travailler, comme le fait le parc marin avec tous ces acteurs.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Très bien. Une question autour de la projection et de l'avenir de ces zones. Nous parlons d'un parc naturel marin, d'une réserve et donc d'aires marines protégées, quelque part. Dans la saisine de l'État, il est également question des zones de protection forte qui doivent couvrir, sur la façade sud-atlantique, 3 % des eaux. Je pose la question à tout le monde. Est-ce que c'est quelque chose que vous voyez arriver plutôt avec confiance et joie ? Vous dites-vous que cela va être un outil de plus ? Comment appréhendez-vous cette question des zones de protection forte ?

M. Claude PASCAL – Président de l'association des plaisanciers du bassin d'Arcachon

Disons qu'à l'heure actuelle, nous avons des zones de protection intégrale qui sont réservées – Xavier pourra en parler mieux que moi – qui sont réservées à la faune et la flore. Nous avons une zone de protection pour l'ostréiculture et une zone de protection naturelle, et nous rajoutons une zone de

protection forte. On nous dit que la zone de protection forte, c'est quelque chose qui, aujourd'hui, assure, en plus des zones qui existent. Si nous ne sommes pas exemplaires dans cette zone de protection forte, on risque de ne plus pouvoir y aller. C'est ce que j'ai entendu.

M. Xavier CHEVILLOT – Directeur de la Sepanso

Sur les zones de protection forte, pour dézoomer un petit peu, c'est un décret qui datera de deux ans au printemps. C'était aussi la deadline pour labelliser des zones puisqu'aujourd'hui, ce que l'on a compris de ce décret, c'était une forme de label et a priori, cela ne changeait pas forcément le contenu de la zone. Sauf que cet a priori-là est aussi dépendant d'une note technique. C'est une forme de note de cadrage qui est censée expliquer la phase opérationnelle de la mise en place de ces zones qui, aujourd'hui, n'est pas sortie.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Nous nous tournons tous vers notre table du fond. On pose tout sur la table et rien n'est parfait dans rien, d'ailleurs. Éventuellement, est-ce que quelqu'un pourrait nous préciser où nous en sommes de ce projet ? Monsieur REGAD, venez nous rejoindre. C'est aussi simple. Il n'est pas prévu d'intervention particulière, mais je pense que nous avons besoin d'un petit éclairage sur ce sujet des zones de protection forte. Merci, Monsieur REGAD.

M. Jacques REGAD – DREAL

La notion de zone de protection forte n'est pas une nouvelle notion réglementaire. Nous avons plusieurs types d'outils réglementaires dans le droit français. Nous avons tout de suite des réserves naturelles nationales, mais il existe d'autres statuts réglementaires, par exemple des arrêtés de protection de biotope qui permettent de protéger certains milieux, certaines espèces ou certains habitats particuliers. La notion de zone de protection forte est liée à une stratégie nationale sur la biodiversité qui vise à protéger 30 % du territoire national en zone de protection, avec des outils qui sont plus ou moins restrictifs pour les activités. À l'intérieur de ces 30 %, de trouver 10 % du territoire national qui seraient sous statut de protection forte avec les outils réglementaires disponibles dans notre palette d'outils du Code de l'environnement. Nous sommes effectivement sur un principe de labellisation comme cela a été dit, c'est-à-dire un principe de caractérisation de ces zones de protection forte qui, au niveau du bassin d'Arcachon et plus globalement sur la façade sud-atlantique, n'est pas encore défini. Nous sommes sur l'identification des secteurs de réserve naturelle nationale qui ont vocation à disposer de ce label de zone de protection forte, parce qu'il y a un plan de gestion, parce qu'il y a un gestionnaire, parce qu'il y a une réglementation qui s'applique.

L'objectif – et c'est ce que nous demandons au parc marin en particulier – est d'identifier des secteurs supplémentaires si les enjeux le justifient. Nous avons donc bien une caractérisation des enjeux en premier et, si cela se justifie, d'avoir un niveau de protection supplémentaire en restreignant certaines activités qui pourraient avoir des effets défavorables sur la conservation ou en maintenant l'activité si elle est supportable par le milieu. Nous ne sommes qu'au début de cette désignation sur la façade sud-atlantique. Ce qui est mis au débat, c'est comment arriver aux 3 %, dans quelles conditions, sur quels secteurs et avec quelles contraintes ou quels avantages pour les usagers.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci beaucoup, Monsieur REGAD. C'est assez clair. Il y a encore des choses à définir. Je pense que nous avons compris que c'est quelque chose qui se construit au fur et à mesure et qui va s'alimenter aussi de ce débat. Je vous rappelle que vous pouvez produire des cartes si vous le souhaitez, faire des propositions qui peuvent être tout à fait intéressantes. Cela peut être un exercice à mener avec des acteurs sur le bassin.

L'heure tourne. Je n'ai pas posé tout ce que je voulais poser comme question, mais nous allons enchaîner. Il y a un sujet que nous n'avons pas abordé. Ensuite, nous laisserons la parole à la salle pour réagir ou pour poser des questions. Il y a quand même un sujet qui est central dans la saisine qui a été faite par l'État, c'est le développement des énergies marines renouvelables, au premier rang desquelles est cité l'éolien en mer, qui est, selon l'État, la technologie la plus mature et la plus efficace pour répondre aux enjeux de décarbonation. Comment voyez-vous, sur cet espace du bassin, arriver ces projets d'énergies marines renouvelables ? Y a-t-il un enjeu particulier pour vous ? Avec un territoire qui est déjà sous contrainte, comment voyez-vous que ce dernier pourrait contribuer à l'effort général sur la façade ? À votre avis, sommes-nous déjà sous contrainte ? Monsieur CAROFF, est-ce que vous vous lancez ?

M. Hervé CAROFF – Directeur délégué adjoint au PNM

Je vais essayer de dire quelques mots. Nous l'avons en introduction et cela a été redit par les groupes. Nous sommes sur un territoire qui est très limité en surface. Si je prends l'exemple du parc naturel

marin, c'est le bassin d'Arcachon qui est ouvert sur 3 000 nautiques, le long de la côte entre le Porge et Biscarosse. Nous sommes 250 fois plus petits que le parc naturel marin de Mayotte, par exemple. Ce ne sont pas les mêmes contextes, je le conçois, mais nous sommes quand même dans un territoire très restreint. Nous avons dit qu'il y a énormément de populations tout autour. Cela se voit rien qu'en le parcourant. Nous avons aussi parlé de la grande quantité d'usages qu'il y avait. Nous avons parlé des 300 ostréiculteurs. Il y a des pêcheurs, il y a des industries nautiques, il y a les transporteurs. Les plaisanciers font partie aussi de cette sphère économique, en tout cas, avec leurs achats. Nous sommes quand même dans un milieu où, lorsque l'on pense à certaines énergies marines renouvelables, cela ne va pas être un scoop, mais j'imagine assez peu un champ d'éoliennes sur l'île aux oiseaux. Peut-être que d'autres ont un avis contraire, mais nous sommes sur un territoire restreint. Pour autant, chaque territoire doit apporter sa pierre à l'édifice en termes d'efforts dans le fait de passer des énergies émettrices de carbone à des énergies plus renouvelables. Il faut être attentif. C'est un secteur qui innove très rapidement. Dans les énergies renouvelables, il n'y a pas que les grandes éoliennes. Nous pouvons avoir des petits systèmes. L'autre jour, j'ai entendu parler de petits modules qui sont testés dans le Finistère et qui sont basés sur la houle. Il ne faut pas dire non sans connaître ce qui pourrait exister dans les années à venir. Je pense donc qu'il faut être ouvert, mais un petit peu sur la réserve. Si c'est pour parler notamment de champs d'éoliennes ou d'hydroliennes, il faut être attentif aux effets également, y compris si c'est en dehors du parc naturel marin, sur les effets que cela peut avoir. Même si c'est juste de l'autre côté, à 50 mètres de l'autre côté de la limite de parc, cela peut avoir des effets sur le parc, que ce soit sur les personnes qui y travaillent – je pense notamment aux pêcheurs – ou sur les espèces qui traversent le bassin d'Arcachon et notamment, je pense aux oiseaux en particulier si nous sommes au large, aux Puffins des Baléares.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Bien sûr, les Puffins des Baléares particulièrement sous surveillance. D'autres réactions ? De ce que j'entends dans ce que vous dites, c'est que par solidarité pour les autres territoires, il faut peut-être étudier cela. Monsieur CHEVILLOT, peut-être une réaction ? Nous donnerons ensuite la parole à la salle.

M. Xavier CHEVILLOT – Directeur de la Sepanso

Je vais revenir sur ma notion de territoire à l'interface, puisque nous parlons d'éolien en mer. Je pense que le préalable que nous pouvons poser, c'est aussi la sobriété. Cela ne veut pas dire revenir à l'âge de pierre, mais faire attention à la consommation d'énergie. L'idée n'est pas de produire pour accompagner et produire plus, mais c'est construire différemment sur le territoire. Nous avons de la forêt, nous avons des arbres. C'est réfléchir aussi dans le territoire du bassin, mais pas que. A priori, c'est quand même des débats qui dépassent la seule capacité du territoire à trancher cette question. Nous pouvons donc parler de sobriété ou, de façon collective, de construire et de consommer l'énergie. La question se pose, car tout le monde veut des éoliennes, mais pas chez soi. Cela pose donc une vraie question. Ensuite, il y a des contraintes techniques, notamment de savoir où est-ce que nous allons les mettre. Si nous pouvons éviter de les mettre sur des habitats à enjeux écologiques forts, c'est quand même mieux. La question est vraiment importante à poser. Il y a aussi la question de comment les connecter à la terre puisqu'a priori, l'électricité arrive par des câbles et ce sera toujours comme ça. L'atterrissage de ces câbles pose une question aussi sur le territoire. Cela entraîne donc un certain nombre de questions en chaîne qu'il faut prendre de façon globale. Dire « On veut des éoliennes » ou « On n'en veut pas », c'est un peu simpliste.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Tout à fait. Nous allons laisser la parole au public. Je pense qu'ils ont certainement envie de vous poser des questions. Si vous avez des questions pour nos intervenants, c'est le moment. Nous allons vous apporter des micros. Je prends dans l'ordre des doigts qui se lèvent.

Monsieur Philippe LEMERCIER – Retraité Ifremer, intervenant dans la salle

Merci. Je ne veux pas faire de commentaire sur tout ce qui a été dit. Je voulais juste rester sur le dernier point, sur les aspects d'énergie marine. Ma compréhension de la saisine est assez claire. Ce n'est pas de réfléchir sur l'inventaire de toutes les énergies marines renouvelables et envisageables. C'est sûr que l'on peut se poser la question sur les bassins et si les hydroliennes peuvent avoir du sens compte tenu des énergies considérables et avec des difficultés considérables également. Je crois que la question n'est pas là. Je crois que la saisine, c'est vraiment les éoliennes offshores. Qu'elles soient posées ou flottantes, nous avons tous vu les zones qui sont envisagées.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Avez-vous vu toutes les zones ? Je fais juste une parenthèse. Dans un esprit de transparence, toutes les cartes existantes ont été publiées sur le site de la CNDP. Il se trouve que l'État avait déjà produit

une carte d'étude des zones les plus propices à l'éolien en termes de vent et de bathymétrie, c'est-à-dire en termes de profondeur. Ces zones sont identifiées et sont sur le site. Elles ne sont pas chez vous, mais plutôt au large de la Charente-Maritime. Pour autant, l'objet de la saisine reste qu'il y a entre 7 et 11 gigawatts à installer sur notre façade. Y a-t-il d'autres endroits ou alternatives ? Nous, la CNDP, nous ouvrons à toutes les alternatives possibles. C'est pour cette raison que je pose la question telle quelle.

Monsieur Philippe LEMERCIER – Retraité Ifremer, intervenant dans la salle

D'accord. Si nous considérons que nous avons une taille d'installation qui soit économiquement rentable compte tenu de la distance par rapport au littoral, c'est aux industriels d'essayer de répondre, mais à partir de ce moment-là, cette condition étant remplie, les questions qui se posent, c'est que si nous avons un champ d'éoliennes à 50 kilomètres au large, quels sont les inconvénients qui sont clairement identifiés ? Avons-nous des réponses satisfaisantes par rapport à ça ? Il y a l'aspect de la pollution visuelle et l'impact sur les stocks halieutiques. Je pense qu'il y a des réponses là-dessus. Il y a des tas de choses qui ont été faites, mais je crois que c'est ça qui permettra de répondre si elles sont collectivement rentables, quels sont les inconvénients et si nous sommes prêts à les accepter ou non.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Tout à fait. Il est vrai que par rapport à la remarque de Monsieur CHEVILLOT, y a-t-il des endroits dans la mer où il n'y a pas d'intérêt écologique ? C'est aussi une question de fond. C'est un peu le fait de trouver le moindre impact.

Monsieur Émile AVELINE – Rédacteur technique, intervenant dans la salle

Bonjour. Sur le débat, nous avons beaucoup parlé de l'eau et je me posais la question sur les microplastiques. Nous avons très peu abordé ce thème-là. Aussi bien pour la production d'huîtres que pour l'état écologique, je pense que les microplastiques font partie des polluants qui sont dans la mer et dans l'eau en général.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je crois que, sur les infographies, nous avons quelques éléments sur le nombre de microplastiques trouvés dans les poissons. Monsieur DE MONTAUDOUIN, peut-être sur les huîtres, cela me semble important de pouvoir répondre à cette inquiétude-là.

M. Xavier DE MONTAUDOUIN – Chercheur en écologie au laboratoire EPOC de l'Université de Bordeaux

Je ne vais pas être très long là-dessus parce que je ne suis pas un spécialiste. Je ne suis pas un écotoxicologue, mais il se trouve que la semaine prochaine, je vais à une soutenance sur l'effet des plastiques sur les bivalves et notamment sur les huîtres. C'est très compliqué, les plastiques, parce qu'il y a deux aspects. Il y a l'aspect de la chimie du plastique, c'est-à-dire sa source, si c'était un polyéthylène ou un polystyrène, entre autres, et puis sa forme et sa taille. Il y a donc toute une distinction entre microplastiques et nanoplastiques. Les nanoplastiques étant particulièrement petits, inférieurs à un micron, cela veut dire qu'ils sont susceptibles de passer à travers la paroi des cellules et donc susceptibles d'entraîner évidemment des dommages. Ça balbutiait encore pas mal sur cette thématique, ne serait-ce que pour des questions analytiques. Encore une fois, c'est difficile parce qu'il faut à la fois analyser leur taille, leur forme et leur composition chimique. Ils sont omniprésents. Il s'agit d'aller sur une plage et de regarder. Vous allez trouver des microplastiques de toutes les couleurs. Les nanoplastiques, vous ne les verrez pas.

Il se trouve que je viens de lire un document sur des fientes d'oiseaux sur l'île aux oiseaux. 100 % de ces fientes comprenaient des microplastiques. Il faut se méfier de ça. Cela veut dire que les microplastiques sont passés. L'oiseau les a mangés, mais la bonne nouvelle, c'est que c'est ressorti de l'autre côté. Si ce n'est que ça, ça va. Le problème, c'est de savoir ce qu'il se passe entre le bec et l'autre côté. Les premiers résultats que j'ai lus sur cette thèse sont qu'il y a des effets sur les huîtres et sur leur reproduction, mais ce sont encore des effets surtout enregistrés à l'échelle de laboratoire.

C'est une thématique qui est très nouvelle, sur lequel l'État a beaucoup investi. Quand je dis beaucoup investi, c'est au niveau des recrutements de chercheurs, notamment au CNRS, sur cette thématique-là. Ce qui est sûr, c'est qu'ils sont omniprésents sous toutes les tailles et ce ne sont pas les bouteilles que l'on voit qui sont forcément les plus nocives, même si nous savons que ça peut atteindre les poissons, les tortues et autres, mais c'est tout ce que nous ne voyons pas. C'est une question qui est encore tout à fait d'actualité.

Par rapport aux éoliennes, au niveau de la planète, il faut bien voir que ce dont nous avons besoin sera de l'air et de l'eau. C'est vital. L'eau, nous savons la traiter et la dessaliniser. Nous savons même enlever les polluants. Je ne dis pas que nous pouvons nous permettre une pollution de l'eau, mais c'est quelque chose que nous pouvons techniquement gérer. Pour l'air, on ne pourra rien faire. S'il est pollué, nous

aurons beau mettre des filtres et s'il est trop chaud, nous ne ferons rien avec l'air. Tout cela pour dire que ces énergies, nous n'avons pas le choix de les accepter. Cela tombe bien, car – pour la carte, je ne l'ai pas vu, mais j'en ai entendu parler – cela ne concerne pas le bassin d'Arcachon. De toute façon, ce serait une ineptie. C'est la seule lagune en Europe qui a ce nom-là et la première lagune que l'on retrouve dans le sud, c'est dans le Maroc. C'est donc une entité à protéger.

Par contre, au large, j'étais sur une autre thèse sur les effets des câbles sous-marins dont on parlait justement. Pour les câbles sous-marins, il y a en fait deux étapes. Il y a l'étape d'installation avec les structures offshore. Il y a un effet sur du court ou moyen terme sur les poissons. Il faut regarder un peu les zones et les périodes où il faudrait faire ce genre de choses, mais il y a un effet. C'est sûr. Par contre, sur ce que j'ai lu – mais cela manque encore d'études – sur l'effet des courants électriques et magnétiques, que ce soit sur du courant continu ou du courant alternatif, cela reste très modeste. L'un des dangers qui ressortent le plus souvent, c'est par rapport aux oiseaux et à la pollution lumineuse. Qui dit éolienne offshore dit signalisation. Nous revenons donc sur un autre type de pollution.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je voulais entendre Monsieur CABAUSSEL sur ce sujet des huîtres. Est-ce que ce sont des questions que vous vous posez ? Comment abordez-vous cette question ou problématique future supplémentaire qui vient s'ajouter aux autres ?

M. Matthieu CABAUSSEL – Directeur du Comité régional de la conchyliculture

Nous n'avons pas les compétences scientifiques et techniques pour porter un jugement ou avoir des idées de mesures ou de gestion opérationnelle. Nous n'avons pas de microplastiques visibles à l'œil nu. C'est très clair. En revanche, c'est un sujet dont on se saisit à l'échelle du Comité national de la conchyliculture, parce que nous réfléchissons à pouvoir adapter les modes de production pour aussi se défaire du plastique qui est utilisé dans l'élevage des huîtres, et pour le captage et l'élevage. Nous cherchons donc des pistes pour pouvoir adapter les pratiques culturales et adapter les matériaux en évitant les « fausses bonnes idées » parce que les plastiques dits recyclables ou biodégradables, je ne suis pas sûr que le remède ne soit pas pire que le mal. En tout cas, c'est une question qui nous occupe, et pas qu'en local, mais aussi à l'échelle nationale.

M. Xavier CHEVILLOT – Directeur de la Sepanso

Je voulais juste préciser un ordre de grandeur. Ce n'est pas un chiffre scientifique, mais au niveau du plastique que l'on retrouve en mer, c'est de l'ordre de trois quarts de ce plastique qui provient de la terre. Nous pouvons retrouver, sur le bord de la plage, un morceau de filet ou un morceau de collecteur d'huîtres, certes, mais globalement, les trois quarts du plastique que nous retrouvons, c'est du plastique que nous, collectivement, avons laissé sur la terre. Un bout de plastique qui est laissé au Mont Aigoual arrivera ici. Il va mettre plus de temps que s'il est jeté par quelqu'un sur le port d'Arcachon, mais en fin de compte, il descendra et arrivera toujours ici. Il y a aussi un effort à faire collectivement, que l'on habite au bord du littoral ou que l'on habite n'importe où sur la planète, à utiliser moins de plastique et lorsque nous sommes vraiment forcés de l'utiliser, à faire en sorte qu'il soit réutilisé et recyclé. Il ne faut pas se dire que des personnes mettent des microplastiques dans l'eau. C'est nous, collectivement, qui, en utilisant du plastique, faisons en sorte malheureusement qu'une grande partie de celui-ci arrive dans l'eau.

M. Claude MULCEY – Plaisancier, intervenant dans la salle

Bonsoir. Nous discutons tout à l'heure de l'information de la population, sur les synthèses des techniciens, des ingénieurs, sur la pollution, par exemple. Il y a déjà des sujets qui sont indiqués au SIBA, mais encore faut-il que la population le sache. Malgré ces études qui sont publiques, il y a des gens qui disent « Non, ce n'est pas vrai. Ces informations sont tronquées. Ce n'est plus pollué ». Nous avons ici le malheur d'avoir un wharf qui a été créé dans les années 1974, qui est visible. Ce que l'on oublie, c'est que dans toutes les villes de France et du monde, toutes les eaux usées vont dans la mer. Ici, les élus avaient compris, pour le problème des huîtres, qu'il fallait éviter que les égouts se déversent dans le bassin. C'est pour cette raison qu'il y a cette canalisation qui a été faite et le défaut qu'il a, c'est qu'il est visible. C'est un problème. Il devait y avoir une prolongation du tube jusqu'à 4 kilomètres au large qui impacterait moins les abords de la plage, mais il faut savoir quand même que les surfeurs font du surf au ras des wharfs. Les études de pollution montrent que nous arrivons à un niveau de dépollution assez important. Malgré cela, certains disent que l'on triche dans les chiffres et que des données ne sont pas vraies. Il serait bon que ce soit divulgué et que s'il y a des controverses, qu'elles soient dites, mais à prouver. On peut toujours dire que l'on n'est pas d'accord parce qu'il manque des preuves. Le sujet, c'est l'information des gens sur des documents scientifiques qui existent et s'ils sont incomplets, en faire une recherche. Tout le monde parle du wharf, mais quand on voit la différence de qualité de

l'eau qu'il y avait dans les années 1960 à maintenant, c'est tout à fait autrement. Voilà ce que je voulais dire.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Merci de votre intervention. Je crois que cela appelle à quelques réactions. Sur ce que vous dites par rapport à ce qui est vrai et à ce qui n'est pas vrai, il est vrai que la commission nationale du débat public n'a pas cette capacité. Comme je vous l'ai dit, nous sommes issus de la société civile et nous sommes incapables de vous dire ce qui est vrai ou non dans ce qui se dit. Nous ne sommes spécialisés et nous n'avons pas cette capacité. Par contre, dans le cadre du débat public, s'il y a des questions un peu cruciales qui se posent, nous avons une équipe qui va pouvoir aller chercher des réponses et apporter aussi des éclairages sur des points précis. Nous verrons si quelqu'un veut répondre sur le wharf.

M. Jean-Pierre CAMUI – Intervenant dans la salle

Je voudrais revenir sur l'éolien. Nous avons parlé de toute la partie stratégie nationale pour la mer qui est dans le dossier du maître d'ouvrage. Je parle de ce dossier qui est notre support principal.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je resitue simplement parce qu'il faut vraiment que l'on fasse attention aux amalgames entre l'État qui porte la saisine et nous-mêmes qui animons le débat. Ce sont deux entités différentes. L'État, quand il saisit et que l'on organise un débat public, produit ce que l'on appelle le document du maître d'ouvrage. C'est un joli document consistant qui est composé d'un document socle assez léger et de plusieurs fiches. C'est un document qui est produit par l'État que nous portons à connaissance du public, mais nous avons, nous aussi, fait des documents. Les infographies que vous avez vues sont des infographies qui ont été faites par la CNDP pour clarifier certains propos et le rendre plus accessible au public.

M. Jean-Pierre CAMUI – Intervenant dans la salle

Je reste toujours sur l'éolien. Je ne vais pas rentrer dans vos sujets qui ont été longuement expliqués. À la page 34 sur 47, au point 6, c'est le point qui traite des procédures à venir pour l'éolien. Il est expliqué au point 6 les « Autorisations administratives – Enquête publique ». L'enquête publique est-elle celle que nous faisons actuellement ou est-ce que c'est celle qui sera faite à chaque fois qu'un constructeur sera choisi ? L'enquête publique actuelle ne regarde-t-elle que la partie stratégie nationale de la mer et les différentes zones qui ont été définies par l'État et sur lesquelles nous ne reviendrons pas ? Je crois qu'il faut clarifier cela une bonne fois pour toutes.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je vais faire un début de réponse, mais je laisserai aussi l'État compléter. Il fut une époque où l'éolien en mer était par projet. Nous avons eu ce que l'on appelait les AO, les appels d'offres. Ici, sur Oléron par exemple, c'était l'AO 7 et chaque projet porté par l'État faisait l'objet d'un débat public. Il y a eu une époque où les débats publics intervenaient au moment où l'opérateur était déjà choisi. Autant vous dire que les marges de manœuvre étaient assez faibles sur une adaptation technique et une adaptation de localisation. C'était donc le temps 1.

Pour le temps 2, c'est ce qui s'est passé notamment avec l'AO 7. Nous étions encore un peu plus en amont, c'est-à-dire que l'on travaillait avec l'État avant que l'opérateur ne soit choisi. C'étaient donc des débats publics par projet. Il se trouve que nous sommes encore passés sur un autre temps qui est celui de la planification. Cela a été demandé lors du débat, notamment à Oléron, où plusieurs acteurs nous ont dit « Il faut arrêter de travailler sur des microzones et avoir un débat plus large de planification, intégrant toutes les activités ». Nous sommes donc un peu dans cette logique aujourd'hui, mais cela veut dire effectivement qu'il n'y aura plus de débat public pour les autres projets éoliens. À partir de ce débat, l'État va apporter une réponse et cette réponse va donner des zones préférentielles pour l'éolien. Ensuite, il y aura de nouveau des attributaires de marché qui vont mettre en œuvre ces projets. De tout ce que j'ai compris, car c'est assez complexe comme affaire, je crois qu'il y aura des enquêtes publiques par voie électronique. Je vais quand même laisser l'État clarifier le nouveau circuit ou en tout cas, cette logique où nous sommes plus dans la planification et où les projets par projet ne feront plus l'objet de débats publics.

M. Jacques REGAD – DREAL

En gros, c'est ça. Les évolutions sont très nettes. Nous sommes dans un débat public aujourd'hui qui ne s'intéresse pas à un projet éolien, mais qui s'intéresse à des zones et des macrozones autres sur lesquelles nous allons devoir installer entre 2, 7 ou 11 gigawatts à l'échéance 2033 et 2050. Dans les 10 années qui viennent, la loi nous dit que le débat public groupé avec le document stratégique de façade qui s'intéresse à tous les thèmes maritimes – ce que nous faisons aujourd'hui – va permettre de planifier des secteurs sur lesquels l'État et ensuite un opérateur industriel vont pouvoir construire un parc éolien. C'est la première étape qui c'est la planification. C'est la demande qui avait été faite, d'avoir

une visibilité à 10 ans et à 30 ans sur ce qu'il va se passer, sur le développement de l'éolien en mer. Encore une fois, nous sommes dans une stratégie très globale. À l'échelle nationale, c'est 45 gigawatts sur l'ensemble des façades maritimes. Nous sommes donc sur une partie de cet effort national.

Lorsque nous avons ces zones identifiées, l'État lance un appel à candidatures et nous aurons donc un industriel ou un groupe d'industriels qui sera désigné pour aller construire le parc éolien, sachant que ce parc éolien sera soumis lui-même aux procédures habituelles d'autorisation environnementale qui, elles-mêmes, intègrent une phase d'enquête publique. Nous aurons, dans le cadre de cette instruction, à nouveau, une consultation des différentes autorités et d'une consultation du public sur les caractéristiques mêmes de ce parc à l'intérieur des grandes zones qui auraient été identifiées. C'est le schéma global. Je voulais juste rajouter qu'il y avait un autre point dans la saisine également. Un parc éolien doit être accordé au réseau terrestre pour évacuer l'électricité. Nous aurons également en débat la caractérisation ou la localisation des zones de raccordement des parcs en question, des zones en question vers le secteur terrestre pour la production électrique. Voilà à peu près le schéma. Nous avons effectivement, devant nous, plusieurs phases de consultation du public, au-delà du débat qui portent sur quel volume nous allons produire à l'échéance 2033-2050 et quelles sont les zones sur lesquelles nous pourrions produire cette quantité d'électricité.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Nous sommes d'accord que c'est une enquête publique classique et que ce n'est pas par voie électronique. Ces appels d'offres sont donc ensuite projet par projet. Il y aura les enquêtes publiques avec leur commissaire enquêteur.

M. Philippe BOUGNOUX – Intervenant dans la salle

Bonjour à tous. J'ai eu une remarque et une question à poser. La remarque initialement, c'est que le sentiment que j'ai est que nous sommes devant un rouleau compresseur qui est une décision politique de très haut niveau et qu'il y a une stratégie énergétique pour le pays, sur lequel je n'ai pas le sentiment que nous aurons grand-chose à dire, très honnêtement. C'est un sentiment personnel. La question que je me pose – et je fais le lien avec ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur – sur d'un côté la frugalité, et d'autre part aussi, la question que l'on peut se poser à l'instar de ce qui se fait pour les panneaux photovoltaïques qui, désormais, commencent à fleurir sur les différents toits. N'y a-t-il pas une alternative avec des microéoliennes domestiques ? Connaissons-nous les capacités qu'elles pourraient fournir en complément des panneaux photovoltaïques ou de l'électricité standard ? De quoi satisfaire un foyer, une maison ou un petit immeuble d'habitation.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je ne suis pas sûre que quelqu'un ait forcément la réponse. Y a-t-il une étude sur la potentialité des microéoliennes ? Ce que vous dites, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes sur une vision très industrielle et « lourde » d'investissement pour les éoliennes. Vous proposez donc une alternative qui serait finalement des équipements de plus petite taille, mais multipliés de manière plus importante.

M. Daniel PAIN – Intervenant dans la salle

Bonjour. Je n'ai pas de chiffres précis, mais je peux vous dire qu'il y a une station-service sur l'autoroute qui va vers Bayonne, qui a une éolienne sur la station-service. C'est donc tout à fait faisable. Après, je crois que la rentabilité est désastreuse. J'avais regardé à une époque pour en mettre une sur mon toit, il y a très longtemps. C'était économiquement nul. L'énergie a augmenté. Je ne sais pas, je n'ai pas refait d'études, mais cela se fait et c'est faisable. J'ai vu aussi un bureau à Rotterdam où il y avait des éoliennes sur le toit du bureau. Quand j'avais posé la question, on m'avait dit que ça produit, mais ils ne sont quand même pas accordés au réseau.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Très bien. Je vais regarder. La CNDP a les moyens de lancer des études complémentaires sur des sujets. Il faut peut-être se renseigner. Je vois que Célia prend en note. À voir s'il existe des études.

Monsieur Philippe LEMERCIER – Retraité Ifremer, intervenant dans la salle

J'ai juste un commentaire de grande inquiétude sur le dernier sujet qui est sur les énergies. J'ai entendu les différentes explications qui viennent d'être données sur ce que j'appelle les procédures pour arriver à mettre les projets en place. Je me souviens que l'Ifremer, avec de nombreux industriels, avait fait, il y a plus d'une vingtaine d'années, une étude très importante sur le potentiel des énergies marines renouvelables en France – les hydroliennes et les captages d'énergie par la houle, mais aussi les éoliennes. Par rapport au planning qui avait été proposé à cette époque-là, tout le monde sait qu'il y a un retard considérable qui a été pris. L'une des raisons sont les obstacles et la procédure, obstacles justifiés ou non. Je ne porte pas de jugement de valeur, mais il y a un lien très fort entre le retard considérable qui a été pris et les procédures. Nous avons parlé du millefeuille tout à l'heure. C'est une

forme d'illustration. Malheureusement, ce que j'ai entendu il y a quelques minutes sur les différentes procédures pour pouvoir mettre les champs d'éoliennes en place me fait un peu peur et le progrès ne me paraît pas évident.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Vous avez raison de vous exprimer à ce sujet.

Mme Marie-Madeleine DESMARIE – Intervenante dans la salle

Ce n'est pas une question. Je voulais simplement remercier tous ces messieurs d'être intervenus ce soir. Je suis une citoyenne lambda. Je n'ai aucun pouvoir dans ce milieu, mais quand vous voulez lancer un projet depuis une association, vous posez la question à qui ? À votre municipalité. Si c'est sur le port, il faut voir avec d'autres, avec le SIBA, le conservatoire du littoral ou le Sepanso. Ce que nous avons mis comme gouvernance dans nos propositions est qu'il nous faudrait un lexique ou la recette du millefeuille administratif parce que quelquefois, on ne sait vraiment pas à qui s'adresser et le projet finit dans un parc privé, parce que nous ne pouvons pas aller sur le port. La réserve des prés salés est encore sympathique et nous laisse faire de la musique à côté. C'était donc pour remercier ces messieurs parce que j'ai mis un visage sur tous les sigles dont on profite le reste du temps.

Mme Julie DUMONT – CNDP

Je trouve que c'est une très jolie conclusion. Toute l'équipe de la CNDP vous remercie également de votre intervention. Nous savons que vous êtes habitués à travailler ensemble. D'ailleurs, ça se sent et je crois que c'est aussi ça. Madame vient de mettre le doigt sur quelque chose qui est fort. À partir du moment où l'on met un visage et où l'on commence à parler avec les gens, c'est quand même plus facile de travailler ensemble, même si nous ne sommes pas d'accord ou si nous avons des intérêts divergents. Je pense que c'est ce que nous avons réussi tous ensemble ce soir. J'imagine qu'il y avait une pluralité de positionnements ce soir, mais nous avons réussi à nous parler dans une ambiance qui semblait en tout cas agréable, vue de là où j'étais. Pour cela, nous vous remercions beaucoup.

Si vous le souhaitez, vous pouvez applaudir toutes les équipes d'organisation. Je pense à Nathalie, à Célia, à Christophe et à Nova qui nous a accompagné, tous ceux qui ont participé à cette jolie soirée et à la Mairie d'Arès qui nous a prêté la salle. Je pense que c'était la première. Nous étions tous un peu stressés à l'idée de cette première rencontre et franchement, c'était un joli moment. Merci à tous pour votre participation et peut-être à bientôt sur d'autres escales si vous souhaitez nous suivre, ou demain sur la croisière. Merci.